

Lomé, le 27 mai 2020

**A son Excellence**  
**Monsieur le Ministre du Commerce de l'Industrie**  
**du Développement du Secteur Privé et de la**  
**Promotion de la Consommation Locale**

N/Réf. : DG/073/2020/ST/ba

Objet : Votre courrier N° 0690. MCIDSPPL/CAB du 08/05/2020

Son Excellence Monsieur le Ministre,

Nous accusons réception de votre courrier cité en objet et vous remercions de l'intérêt porté à notre institution.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement pour permettre à la population togolaise d'avoir accès à des produits pétroliers à un coût raisonnable.

Nous voudrions attirer votre aimable attention sur le fait qu'en dehors de toute décision judiciaire, nous ne pourrions directement vous communiquer les informations requises dans votre courrier sur des sociétés de droit privé, sans violer la réglementation bancaire en vigueur et engager la responsabilité de notre institution.

Ces informations pourraient également être communiquées sur ordre donné à la banque par les organes habilités des sociétés MH et TOGO PHENIX CORPORATION.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre entière disposition.

Veillez agréer, son Excellence Monsieur le Ministre, l'assurance de notre parfaite considération.



**Souleymane TOURE**  
Directeur Général